

Agde, le 25 Mars 2022

**COMITE DE QUARTIER « CAP OUEST»
Mercredi 23 Mars 2022**

VIE QUOTIDIENNE

N° 1 Vous trouverez ci-joint copie d'un plan marquant en rose un fossé parallèle au Chemin du Grand Pin. Ce fossé doit être curé jusqu'à la buse (notée en vert sur le plan). Ceci n'a pas été fait depuis longtemps et les riverains souhaitent que ce nettoyage soit réalisé. Référent M. Michel SERRE.



Réponse :

Une visite sur site et une intervention sera programmée.

N° 2 Chemin de la Charrue (entre le 6 et le 8), des trous sont constatés dans la Chaussée (réfèrent M LUCCACIO) (photo jointe).

Réponse :

Une intervention est programmée.

N° 3 Au 8 Chemin de la Charrue, les roseaux devaient être élagués. La mairie devait écrire au propriétaire du terrain pour l'informer de ses obligations. Où en est ce dossier ? (réfèrent M. LUCCACIO).



Réponse :

Le nécessaire a été fait par les services de la communauté des communes, le service « domanialité » de la ville d'Agde s'est déplacé afin de le vérifier.

Concernant le débordement de végétation du particulier, si le propriétaire n'intervient pas malgré les relances, les services des espaces verts de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée feront le nécessaire. La facture de l'intervention sera envoyée au propriétaire de la parcelle.

N° 4 Route de Rochelongue, face au ranch, une armoire Telecom hors service et désormais inesthétique devrait être retirée (réfèrent M. CELESTIN).

Réponse :

Une demande de dépose de cette armoire a été faite auprès d'Orange.

N° 5 Route de Rochelongue, après le camping le Rochelongue (dans le virage), un trou sur la chaussée est dangereux pour la circulation (réfèrent M. CELESTIN).

Réponse :

Une intervention est programmée.

N° 6 Au panneau « laisser le passage » rue des Corsaires et avenue des Iles du Pacifique, le goudron de la chaussée est dégradé (vu par les services de la voirie et cerclé en orange). Réfèrent M. CELESTIN.

Réponse :

Une intervention est programmée.

N° 7 Le chemin entre rue du Pacifique et « la mare aux canards » de Rochelongue est en mauvais état et peut être dangereux. Réfèrent M. CELESTIN.

Réponse :

Une étude pour la réfection globale va être engagée, dans l'attente des réparations ponctuelles seront réalisées afin de sécuriser les zones dangereuses

N° 8 Rue des Corsaires, face à l'Impasse Santa Maria, les deux miroirs sont dévissés. Il faudrait resserrer les boulons. Référent M. CELESTIN.

Réponse :

Les miroirs seront revissés.

N° 9 Quai Capelet, le long du Port Malfato, une demande d'installation de quelques bancs supplémentaires a été faite par Mme VAL.

Réponse :

La SODEAL accompagnée des services de la ville prendront rendez-vous avec Madame VAL et Madame ANTOINE afin de déterminer les emplacements des bancs à implanter sur le Quai Capelet.

N° 10 Avenue des Alizés, une demande d'interdiction de circulation des deux roues sur le trottoir côté Agence ORPI avait été formulée par Mme REMADI. Le trottoir est très étroit à cet endroit. Cette question a-t-elle été traitée ?

Réponse :

Le code de la route s'applique, la Police Municipale prêtera une attention particulière à cette demande.

N° 11 Allée des Caraïbes, derrière l'Hôtel des Grenadines, un lampadaire ne fonctionne plus

Réponse :

L'intervention de remplacement de la lampe a été réalisée le 7 mars 2022.

SUIVI DES DOSSIERS EN COURS

Borne du mail :

La borne est installée et sera en fonction dans deux semaines.

Aménagement du parvis du Mail de Rochelongue :

Les agents du service technique de la ville décaisseront la partie basse du parvis. Des racs à vélos seront installés avant la saison estivale.

Marché du Mail

Le marché du Mail doit se déplacer, seul l'alimentaire sera sur le mail et tout le reste se déplacera sur le parking de l'Echasse Blanche.

- Des concertations sont en cours avec tous les acteurs économiques.
- Le comité de quartier souhaite qu'il soit apporté une attention particulière à la propreté après le départ des commerçants ambulants et propose que les sapeurs pompiers puissent utiliser la bande centrale du mail pour pratiquer leurs entraînements.
- Un manque de stationnement pourrait se faire ressentir le jour des marchés.

SECURITE

- Domaine « code de la route » : 6
- Domaine « Troubles à l'ordre public » : 10
- Domaine « Délinquance de voie publique » : 5
- Domaine « Administratif » : 33
- Domaine « environnement » : 115

B) GRANDS TRAVAUX :

Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des services techniques

ALIGNEMENT & ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE LA CAUSSE A NOTRE DAME

I/ PROCEDURE DU PLAN D'ALIGNEMENT

Juin 2020 – août 2021 : constitution du dossier avec notamment :

- La validation du tracé définitif (plusieurs versions)
- La recherche des titres de propriété (état parcellaire)
- . 03 septembre 2021 : arrêté municipal prescrivant l'enquête publique
- . 07 au 13 septembre 2021 : notification individuelle aux propriétaires concernés de la tenue de l'enquête
- . 19 septembre 2021 : parution de l'avis d'enquête publique dans le Midi Libre et sur *Hérault Tribune*
- . 18 octobre au 02 novembre 2021 : enquête publique
- . 12 novembre 2021 : rapport du commissaire enquêteur avec avis favorable
- . 14 décembre 2021 : délibération n°10 du Conseil municipal validant le plan d'alignement
- . 04 janvier 2022 : arrêté municipal mettant à jour le PLU pour qu'il intègre le plan d'alignement dans ses annexes.

II/ ACQUISITIONS A L'AMIABLE

En même temps que la notification de la tenue de l'enquête, la Commune a proposé aux différents propriétaires :

- L'acquisition à l'amiable de l'emprise concernée à 6 €/m²
- La prise en charge des travaux pour déplacer les éventuels éléments présents dans l'emprise (clôture, végétaux, portails, portillons, compteurs ...)

A ce jour, la commune a reçu les accords lui permettant de faire l'acquisition de **15 parcelles**.

Ces acquisitions vont faire l'objet d'une délibération au conseil municipal du 15 février 2022.

Par ailleurs, les propriétaires qui n'ont pas fait connaître leur position sont relancés.

III/ ACQUISITIONS PAR EXPROPRIATION

Les propriétaires qui ont manifesté leur refus et ceux qui n'ont pas répondu, malgré les relances, feront l'objet d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Laurent BRAULT, Directeur Architecture et bâtiments.

GOLF DU CAP D'AGDE – Practice et projet accueil du Club House

Avec plus de 400 000 licenciés, le golf se hisse à la 4^{ème} place des sports individuels en France.

Situé sur un domaine de 115 hectares, le nombre de golfeurs du Golf International du Cap d'Agde poursuit chaque année sa progression, au rythme notamment de son extension, qui permet aujourd'hui de proposer un parcours de 27 trous et offre 3 combinaisons de 18 trous.

Afin de pouvoir proposer une réponse structurelle adaptée aux demandes de toutes les pratiques (sportives et loisirs) et de tous les publics, des diagnostics d'état des lieux ont permis d'identifier les infrastructures vieillissantes et inadaptées aux nouvelles technologies.

Ainsi, le complexe sportif du Golf va être rénové avec les objectifs suivants :

- La construction d'un nouveau practice avec 18 tapis couverts, 12 tapis non couverts et 3 blocs 2 tapis de « training center » permettant l'enregistrement et l'analyse des mouvements du joueur.
- La rénovation et l'extension du Club House permettant la restructuration des espaces accueil, boutique, salle de réception et bureaux administratifs.

Avancement de l'Opération :

Phase 1 : PRACTICE

Le marché de Maîtrise d'œuvre a été attribué à l'agence d'Architecture P Escamez. Les marchés de travaux ont été attribués.

Les travaux ont débuté le 3 janvier dernier et se termineront début juin 2022.

Phase 2 : CLUB HOUSE

Le marché de Maîtrise d'œuvre est en cours de consultation.

Le début des travaux est estimé pour septembre 2022 et se termineront début juin 2023.

Coût de l'opération :

Le cout global de l'opération est estimé à 900 000.00€ H.T.

Laurent BRAULT, Directeur Architecture et bâtiments.

MAISON DE LA MER

Dans le cadre du réaménagement du cœur de station, les locaux exigus de la Direction des Milieux Marins, situés sur l'emprise de l'ancien Palais des Congrès, doivent être libérés.

Ainsi, la Ville d'Agde a élaboré un projet innovant, consistant à positionner, sur un lieu stratégique, les nouveaux locaux « flottants » de cette Direction.

Les objectifs attendus sont les suivants :

- Création des nouveaux locaux de la Direction administrative des Milieux Marins y compris les locaux techniques pour le personnel spécialisé, le matériel nautique et de plongée.
- Mise en valeur de la découverte de notre aire marine protégée.
- Développement de l'accueil du public, de l'écotourisme et de la sensibilisation auprès du jeune public et des scolaires.

Cette Maison de la Mer se situera à l'avant-port, en limite de l'embouchure de la mer.

Il y aura au total 8 personnes qui seront appelées à travailler sur ce site qui sera composé :

- D'une partie administrative regroupant les zones bureaux et vestiaires.
- D'une partie technique regroupant le matériel professionnel sensible et de plongée
- D'une partie « accueil du public et espace découverte »

Ce projet s'inscrit également dans une démarche HQE (Haute qualité Environnementale) notamment :

- Par la mise en place sur la toiture du bâtiment de panneaux photovoltaïques
- Par la mise en œuvre de technique d'auto consommation (vent, soleil, eau de pluie,...)
- Par la mise en œuvre de matériaux respectueux de l'environnement

Avancement de l'Opération :

Le marché de Maîtrise d'œuvre a été attribué à l'agence IMAGINE Architecture.

La phase Avant-Projet Détaillée est en cours de validation.

Le début des travaux est prévu en Janvier 2023 pour une durée de six mois environ.

Coût de l'opération :

Le cout global de l'opération est estimé à 840 000.00€ T.T.C avec des aides financières de nos partenaires institutionnels estimées à hauteur de 30%.

Laurent Dubois, Direction Environnement et domanialité

POINT CONCESSIONS DE PLAGES ETAT / COMMUNE

Par Arrêté Préfectoral en date du 22 juillet 2011, la Ville a été désignée attributaire de la concession des plages naturelles situées sur son territoire pour une durée de 12 ans du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2022.

La concession arrivant à échéance prochainement, la ville a souhaité user de son droit de priorité pour la l'attribution de la concession des plages situées sur son territoire.

Par délibération en date du 15 novembre 2021, le Conseil Municipal a sollicité les services de l'Etat pour l'obtention d'une nouvelle concession de plages dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée de la concession : 10 ans du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2031
- Période d'occupation de la plage par les sous-traités d'exploitation : 8 mois du 1^{er} mars au 31 octobre de chaque année

Répartition des lots de plage :

Plage d'Ambonne :

- 1 lot pour de la location de matériel avec buvette de 1 000 m²
- 2 lots pour la location de matériel avec restauration de 1 500 m² (1 200 m² + 300 m² pour les mois de juillet et août)

- 1 zone d'activités municipales de 300 m² pour les activités sportives
- Plage de la Roquille et du Môle :
 - 2 lots pour de la location de matériel avec buvette de 1 000 m²
 - 2 zones d'activités municipales : 1 de 300 m² pour les activités sportives et 1 de 100 m² pour la mise en place du Pôle PMR
- Plage de la Conque :
 - Aucun lot de plage
- Plage de la Plagette :
 - 1 zone d'activités municipales de 100 m² pour la mise en place de la structure d'accueil et d'informations du sentier sous-marin
- Plage de Richelieu et de Rochelongue :
 - 6 lots pour la location de matériel avec restauration de 1 500 m² (1 200 m² + 300 m² pour les mois de juillet et août)
 - 1 lot pour de la location de matériel de 1 000 m²
 - 1 lot pour les jeux d'enfants de 1 000 m²
 - 2 zones d'activités municipales : 1 de 300 m² pour les activités sportives et 1 de 1 500 m² pour la mise en place des structures de « Lire à la Plage » et de la Direction des Sports ainsi que la pratique des activités sportives
- Plage des Battuts :
 - 1 lot pour de la location de matériel avec restauration de 1 500 m² (1 200 m² + 300 m² pour les mois de juillet et août)
 - 1 lot pour de la location de matériel avec buvette de 1 000 m²
- Plage du Grau d'Agde :
 - 1 lot pour de la location de matériel avec buvette de 1 000 m²
 - 3 zones d'activités municipales : 1 de 600 m² pour les activités sportives, 1 de 500 m² pour les activités sportives et 1 de 500 m² correspondant à l'aire de jeux sur la plage
- Plage de la Tamarissière :
 - 1 lot pour de la location de matériel de 800 m² sans bâti.

Le dossier de demande de concession établi par la commune va être étudié par les services de l'Etat puis sera soumis à enquête publique.

A l'issue de cette procédure, la Ville sera titulaire d'une nouvelle concession de plage Etat/Commune pour une durée de 10 ans.

Marc SABLAIROLES - Directeur voirie & Réseaux

REQUALIFICATION DE LA PROMENADE

Le projet de réaménagement prévoit une requalification complète du quartier par une restructuration basée sur le principe d'un espace partagé par tous, avec un profil en travers à adapter au nivellement afin d'effacer l'aspect routier actuel.

Cet aménagement prévoit :

- la création d'un parking souterrain de 130 places,
- le retrait des 126 places existantes en surface,
- le traitement des différences existantes de niveaux par un emmarchement afin de faciliter la perméabilité piétonne entre la promenade et les rues J.J. Rousseau & Richelieu.
- une restructuration de l'espace en révélant les axes historiques de la promenade, dégagant de larges zones de déambulation et d'animations commerciales, ombrées et structurées par un double alignement de platanes reconstitués.
- une harmonisation qualitative des revêtements et une simplification de la lecture des différentes séquences.
- étendre le projet au nord sur la place de la Belle Agathoise afin d'étirer le projet qualitatif d'espace public vers la percée visuelle sur l'Hérault.
- la création d'un giratoire déporté à la jonction entre l'avenue du 8 mai 1945, la rue Richelieu & la place de la belle Agathoise.

Le calendrier prévisionnel des travaux prévoit un démarrage de la phase 1 en octobre 2022 pour une fin estimée à juin 2023.

En octobre 2023, la phase 2 démarrera par la création du parking souterrain et envisage une fin d'aménagement à juin 2025.

Et enfin, une dernière phase sur le raccordement aux berges de l'Hérault sera réalisée sur le dernier trimestre 2025.

Présents :

S FREY, L BENTAJOU, C GUILHOU, S VIALE, D SAIGNES, M SABLAIROLES, L DUBOIS, L BRAULT, L RUIZ, L LAROSE, J LOPEZ

Comité de quartier :

Présents :

ANTOINE L, BARGE N, CELESTIN G, CROS M, GIRARD A, HUSSON M, LABATUT L, LEMONNIER MP, LUCCACIO G, REMADI M.A, REY A, SERRE M, VAL M.J, VAYSSIERES MANAU.

Absents excusés :

CAYUELA M.

Absents non excusés :

MENOU M, TERRISSE G.